

## DEC221160DAJ

**Décision portant modification de la décision DEC220198DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange (DR16)**

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC220198DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange (DR16) ;

**Vu** la décision DEC221159DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Carine Constans aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, la décision DEC220198DAJ du 10 février 2022 est modifiée ainsi qu'il suit :

**1.1.** L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Carine Constans, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom du président-directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, l'ensemble des actes visés aux articles 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1., à l'article 2 et à l'article 3. » ;

**1.2.** L'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

- « Art. 5 – I. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange et de Mme Carine Constans, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, et à Mme Hélène Leniston, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, à l'article 2 et à l'article 3.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, de Mme Carine Constans, adjointe à la déléguée régionale, de Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, et de Mme Hélène Leniston, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à Mme Hélène Garnier, responsable adjointe du service des ressources humaines, et à M. Pierre-Emmanuel Alexandre, responsable adjoint du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, à l'article 2 et à l'article 3. ».

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 avril 2022



Le président-directeur général

Antoine Petit

